

vons rien dire davantage en ce moment; cependant, en réponse à la question que m'a posée l'honorable député de Calgary-Nord l'autre jour, je puis déclarer que nous avons présenté des instances auprès du secrétaire général, et notre haut-commissaire a reçu instructions d'en faire autant auprès du gouvernement de Chypre.

**M. Thompson:** Monsieur l'Orateur, ma question porte sur certains comptes rendus, selon lesquels il existerait une armée d'environ 45,000 hommes, dont plusieurs appartenant à l'armée régulière de la Grèce, et que des combats ont lieu actuellement. C'est certainement quelque chose de grave. N'aurait-il aucun commentaire à formuler là-dessus?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je ne puis dire si les faits que vient de signaler mon honorable ami ont été confirmés. Je doute fort que les chiffres qu'il a mentionnés soient exacts. Nous savons naturellement que des troupes régulières en provenance de l'un des pays voisins ont été amenées sur l'île il y a six mois. Nous savons que contrairement à la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée le 4 mars 1964, et contrairement à l'accord de notification conclu entre les Nations Unies et Chypre, le gouvernement de ce dernier pays a reçu de l'équipement lourd de l'URSS. Je ne veux pas en dire plus, avant de connaître les résultats de la réunion de cet après-midi.

**L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous renseigner au sujet de la nouvelle selon laquelle il y aurait, au large de Chypre, un détachement spécial turc qui aurait pour mission supposé-t-on, d'aller libérer une collectivité turque? Si le débarquement a lieu, le ministre peut-il nous dire quelles sont les directives des troupes canadiennes, compte tenu des grandes réserves d'armes des Cypriotes grecs?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, les renseignements que possède le gouvernement ne corroborent pas les déclarations des journaux. Les forces turques qu'on nous a signalées semblent beaucoup moins nombreuses. Il ne s'agit pas de minimiser la situation à laquelle font face à l'heure actuelle les deux collectivités pour une raison ou pour une autre, notamment si l'on songe à la réunion du conseil de sécurité cet après-midi. De plus, le secrétaire général a dit qu'en tout cas les circonstances ne permettent pas de réduire la force des Nations Unies.

**M. D. W. Groos (Victoria, C.-B.):** Question supplémentaire. Les comptes rendus de journaux, mentionnés par le député de Red-Deer, font état d'une recrudescence de l'activité

[L'hon. M. Martin.]

militaire dans le voisinage de Chypre et les pays en cause soutiennent qu'il s'agit de manœuvres militaires régulières, sans caractère exceptionnel. Le ministre peut-il nous dire si l'on a prévenu le commandant de l'ONU de ces manœuvres?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question directement, mais je serais très surpris que le commandant des Nations Unies ait été informé.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A cause de la situation troublante à Chypre, de l'affaire du Vietnam dont on a beaucoup parlé dans les nouvelles et à la Chambre la semaine dernière, sans mentionner une lettre du chef de l'opposition du Ghana ou les événements de la Malaysia, à cause aussi du fait que le premier ministre a proposé cet après-midi que le débat sur le régime de pensions du Canada soit retardé de trois ou quatre jours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne croit-il pas qu'il devrait y avoir un débat sur les affaires extérieures pour lui permettre de nous présenter un exposé complet, intégral, soigné et lucide sur toutes ces questions et pour nous permettre de les débattre?

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Comme les indices semblent de plus en plus présager une intervention militaire par la Turquie ou la Grèce et comme la situation est très tendue près de Lefka, parce que la Turquie aurait menacé de déclencher des attaques aériennes, le gouvernement canadien demande-t-il une révision de l'entente sur l'état des forces avant de consentir à prolonger notre mandat et à fournir des soldats canadiens à l'opération du maintien de la paix? Il me semble que nous avons la responsabilité d'accorder toute la protection possible aux soldats canadiens et que, dans les circonstances, une révision de l'entente sur l'état des forces s'impose.

**L'hon. M. Martin:** Naturellement, monsieur l'Orateur, mon collègue, le ministre de la Défense nationale, et moi avons étudié la question. Pour le moment, je ne suis pas en mesure de dire quel est l'objet du regain d'activité chez les deux pays voisins. J'ai signalé, ou donné à entendre, que ce mouvement n'est peut-être pas étranger au fait que le Conseil de sécurité se réunit cet après-midi pour étudier la question.

Je ne crois pas pouvoir en dire davantage là-dessus en ce moment. Il y a près d'un an que la force des Nations Unies est dans l'île. Elle a été aux prises avec des situations très